

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATION

N° AC 2026 / 29

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JEUDI 18 JUIN 2026 À 18^H00**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le jeudi dix-huit juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs délibérations, sur la convocation de Madame Gwenaëlle PERCHERON, vice-Présidente du Conseil d'Administration.

Date de convocation : 9 juin 2026

Présent(e)s :

Mesdames Gwenaëlle PERCHERON, Thérèse LEBLOND, Isabelle BILONG, Bénédicte LEBAILLY,
Conseillères municipales

Messieurs Bruno BOULIER, Olaf LEPASTEUR, Conseillers municipaux

Mesdames Véronique SEVESTRE, Claire MACE, Florence TAUPIN

Messieurs Gilles LECOEUR, Thierry LEGOUIX

Excusé(e) s :

Hervé MAUNOURY, Président

Madame Jennifer LEFROU, Conseillère municipale

Madame Joëlle TORZECKI

Monsieur Michel SAUTY

Madame Jennifer LEFROU a donné POUVOIR à Madame Gwenaëlle PERCHERON

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget principal du CCAS

Le présent rapport présente la Décision Modificative n°1 du Budget principal du CCAS qui a pour objet d'ajuster les montants prévus initialement lors du budget primitif 2026 et surtout d'intégrer les résultats définitifs votés lors du conseil d'administration du 30 avril 2026.

Ainsi pour la section de fonctionnement, il est nécessaire d'intégrer la recette de 162 790,56 € comme résultat cumulé des exercices antérieures. Cette recette permet de renforcer les actions en direction des seniors à hauteur de 5 000 €. Le reste est placé sur le compte 65 888 pour permettre l'équilibre de la section de fonctionnement et correspond au fonds de roulement du CCAS.

Pour la section d'investissement, l'intégration du résultat de 7 439,96 € permet de financer la fin du logiciel action sociale (2051) à hauteur de 3 000 €. Le reste est placé sur le compte 2188 (Autres) pour permettre de faire l'équilibre de la section.

BUDGET PRINCIPAL DU CCAS - DECISION MODIFICATIVE N°1

DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Art.	Libellés	Montant	Chap.	Art.	Libellés	Montant
FONCTIONNEMENT		TOTAL	162 790,56 €			TOTAL	162 790,56 €
	011	6188 Renforcement des actions séniors prévues au programme municipale	5 000,00 €	002	002	intégration du résultat cumulé de fonctionnement	162 790,56 €
	65	65888 Equilibre de la section de fonctionnement -Fonds de roulement de la structure	157 790,56 €				
INVESTISSEMENT		TOTAL	7 439,96 €			TOTAL	7 439,96 €
	20	2051 Achat du logiciel action sociale	3 000,00 €	001	001	intégration du résultat cumulé antérieur	7 439,96 €
	21	2188 Equilibre de la section d'investissement	4 439,96 €				
TOTAL DEPENSES DM 1			170 230,52 €	TOTAL RECETTES DM 1			170 230,52 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité :

OUI, l'exposé de Madame la vice-Présidente,

ET après en avoir délibéré,

APPROUVE la Décision Modificative n°1 du budget principal du CCAS.

Pour copie conforme,
La vice-Présidente,

Gwenaëlle PERCHERON

TRANSMIS À LA PRÉFECTURE
DU CALVADOS, LE 25 JUIN 2026
LOI DU 02 MARS 1982
LOI DU 22 JUILLET 1982

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-261400113-20260618-AC29-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026
Publication : 25/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois suivant soit la date de publication soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.

DÉPARTEMENT DU CALVADOS
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

DÉLIBÉRATION

N° AC 2026 / 30

**CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DU JUEDI 18 JUIN 2026 À 18^H00**

L'AN DEUX MILLE VINGT-SIX, le jeudi dix-huit juin à dix-huit heures, les Membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale se sont réunis dans le lieu ordinaire de leurs délibérations, sur la convocation de Madame Gwenaëlle PERCHERON, vice-Présidente du Conseil d'Administration.

Date de convocation : 9 juin 2026

Présent(e)s :

Mesdames Gwenaëlle PERCHERON, Thérèse LEBLOND, Isabelle BILONG, Bénédicte LEBAILLY,
Conseillères municipales

Messieurs Bruno BOULIER, Olaf LEPASTEUR, Conseillers municipaux

Mesdames Véronique SEVESTRE, Claire MACE, Florence TAUPIN

Messieurs Gilles LECOEUR, Thierry LEGOUIX

Excusé(e) s :

Hervé MAUNOURY, Président

Madame Jennifer LEFROU, Conseillère municipale

Madame Joëlle TORZECKI

Monsieur Michel SAUTY

Madame Jennifer LEFROU a donné POUVOIR à Madame Gwenaëlle PERCHERON

OBJET : Décision Modificative n°1 – Budget annexe du Service d'Aide à Domicile

Le présent rapport présente la Décision Modificative n°1 du Budget Annexe SAD du CCAS qui a pour objet d'ajuster les montants prévus initialement lors du budget primitif 2026 et surtout d'intégrer les résultats définitifs votés lors du conseil d'administration du 30 avril 2026.

En fonctionnement, le résultat cumulé de fonctionnement à intégrer est de 73 813,56 €. Il permettra de financer l'évaluation externe (obligatoire) du service (9000 €) ainsi que l'annulation de rattachement de recettes des années 2019-2020 dans le cadre de l'optimisation de la masse salariale et des charges sociales (31 223 €). L'équilibre de la section se fait sur le compte 65 88 à hauteur de 33 590,56 €.

En investissement, le résultat cumulé est de 35 165,39 €. Il est affecté sur le compte 2184, mobilier, pour faire l'équilibre.

BUDGET ANNEXE DU SERVICE AIDE A DOMICILE DU CCAS - DECISION MODIFICATIVE N°1

DEPENSES				RECETTES			
Chap.	Art.	Libellés	Montant	Chap.	Art.	Libellés	Montant
FONCTIONNEMENT		TOTAL	73 813,56 €			TOTAL	73 813,56 €
	012	6226 HONORAIRES	9 000,00 €	002	002	RESULTAT REPORTE DE FONCTIONNEMENT	73 813,56 €
	016	673 TITRES ANNULEES SUR EXERCICES ANTERIEURS	31 223,00 €				
	016	6588 AUTRES - EQUILIBRE DE LA SECTION	33 590,56 €				
INVESTISSEMENT		TOTAL	35 165,39 €			TOTAL	35 165,39 €
	21	2184 Mobilier - Equilibre de la section d'investissement	35 165,39 €	001	001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	35 165,39 €
TOTAL DEPENSES DM 1			108 978,95 €	TOTAL RECETTES DM 1			108 978,95 €

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION à l'unanimité :

OUI, l'exposé de Madame la vice-Présidente,

ET après en avoir délibéré,

APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du budget annexe du Service d'Aide à Domicile du CCAS.

Pour copie conforme,
La vice-Présidente,

Gwenaëlle PERCHERON

TRANSMIS À LA PRÉFECTURE
DU CALVADOS, LE 25 JUIN 2026
LOI DU 02 MARS 1982
LOI DU 22 JUILLET 1982

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

014-261400113-20260618-AC30-2026-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 25/06/2026
Publication : 25/06/2026

Pour l'autorité compétente par délégation



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux adressé au maire dans le délai de deux mois suivant la date de sa publication et / ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Caen dans le délai de deux mois suivant soit la date de publication soit éventuellement, la date de rejet, tacite ou express, du recours gracieux.